

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 9 juillet 2018, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 6 juillet 2018;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par le retrait de l'item suivant :

Dossiers à traiter :

Travaux publics et hygiène du milieu :

- 8.3.3 Autorisation/Location d'un tracteur pour le service des travaux publics;

L'ordre du jour est également modifié par l'ajout des items suivants :

Affaires nouvelles :

- Gémel inc./Mandat pour la préparation des plans et devis relativement au réaménagement du 2^e rang à l'intersection de la route Saint-Albert;
- Les Services EXP inc./Offre de service pour une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole concernant le lot 4 907 596;
- Aréna Jean-Charles-Perreault/Autorisation de fermeture de rues pour l'évènement Fort dans la course qui aura lieu le dimanche 15 juillet prochain;

2018-07-232 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition de la conseillère madame Amélie Hinse, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN 2018 :

2018-07-233 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2018-07-234 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de juin 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2018-07-235 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 143 401,85 \$ (dépôt direct des salaires) et 424 830,05 \$ pour le mois de juin 2018 pour le fonds d'administration général et la liste des comptes à payer du mois de juillet 2018 au montant de 7 378,89 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – JUIN 2018 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 juin 2018.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 mai 2018.

LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AU 30 JUIN 2018 :

Conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la liste des employés embauchés au service des travaux publics et en horticulture au 30 juin 2018.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MESSIEURS JAMES SIMONEAU ET ALAIN SIMONEAU :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/16 soumise par monsieur James Simoneau concernant l'immeuble situé au 9A, rue Perreault (lot 4 906 619);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 12 juin 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 20 juin 2018;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MESSIEURS JAMES SIMONEAU ET ALAIN SIMONEAU : (SUITE)

2018-07-236 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/16 concernant la propriété de messieurs James et Alain Simoneau soit acceptée, afin de permettre l'agrandissement de la résidence avec une marge avant de 4,50 mètres comparativement aux 9 mètres prescrits à l'article 5.7 f) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

DEMANDE DE MONSIEUR JEAN BOUCHER :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/17 soumise par monsieur Jean Boucher concernant l'immeuble situé au 36, rang des Érables (lot 4 905 694);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 12 juin 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 20 juin 2018;

2018-07-237 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/17 concernant la propriété de monsieur Jean Boucher soit acceptée, afin de permettre la construction d'un garage rattaché à la résidence avec une marge latérale droite de 1,80 mètre comparativement aux 5 mètres prescrits à l'article 5.7 j) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/FRAIS RELATIFS À L'INVENTAIRE PISCICOLE POUR LES TRAVAUX DU COURS D'EAU DESROCHERS :

2018-07-238 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte que la *MRC d'Arthabaska* mandate *Copernic* pour la réalisation d'un inventaire piscicole relativement à l'entretien du cours d'eau Desrochers au montant de 3 010,05 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

MADAME ISABELLE NADEAU/PERMANENCE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

2018-07-239 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à la nomination de madame Isabelle Nadeau de Drummondville au poste de technicienne en aménagement du territoire sur une base permanente à temps partiel, selon les conditions de travail et salariales contenues dans la convention collective en vigueur.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/NOMINATION DE PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366 CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES :

CONSIDÉRANT QUE la *MRC d'Arthabaska* a adopté le règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, la *MRC d'Arthabaska* détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la *Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra)*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de ce règlement, la *MRC d'Arthabaska* souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;

2018-07-240 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick désigne mesdames Kelly Bouchard, directrice de l'urbanisme et Isabelle Nadeau, technicienne en aménagement du territoire à titre d'employées chargées d'exercer la fonction de personnes désignées en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/DOSSIER DE DÉBOISEMENT ILLÉGAL DANS LA BANDE RIVERAINE D'UN COURS D'EAU :

CONSIDÉRANT QUE le 21 juin 2018, la *Ferme Louis d'Or inc.* propose de reboiser une superficie de 0,42 hectare à l'endroit prévu dans l'entente et de reboiser la superficie résiduelle de 0,42 hectare en bordure d'un autre cours d'eau se trouvant sur une autre de leur propriété située sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

CONSIDÉRANT QUE la superficie globale est équivalente et que l'on reboise toujours à l'intérieur de la bande de protection de cours d'eau;

2018-07-241 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte le plan de reboisement (prescription sylvicole) déposé par la *Ferme Louis d'Or inc.* conformément à l'entente du 21 juin 2018.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

8254389 CANADA INC./ACCEPTATION DE LA TRANSACTION-QUITTANCE POUR LES TAXES MUNICIPALES :

CONSIDÉRANT QUE *8254389 Canada inc.* et la Ville de Warwick conviennent du règlement complet et final dudit montant total de 32 890,77 \$ eu égard aux sommes réclamées pour les années de taxation 2015, 2016, 2017 et 2018 selon les modalités prévues à la transaction-quittance préparée par la firme *Monty, Sylvestre, conseillers juridiques*;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

8254389 CANADA INC./ACCEPTATION DE LA TRANSACTION-QUITTANCE POUR LES TAXES MUNICIPALES : (SUITE)

2018-07-242 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer la transaction-quittance pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

COMMISSION DE TOPONYMIE/NOM DES RUES DU DÉVELOPPEMENT DESHARNAIS :

2018-07-243 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les trois (3) nouvelles rues du développement résidentiel de monsieur André Desharnais soient nommées : rue Brindle, rue Yolande et rue Édouard, le tout selon le plan joint en annexe;

QUE cette résolution soit transmise à la *Commission de toponymie* pour approbation.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

LES SERVICES EXP INC./OFFRE DE SERVICES POUR LE POSTE DE POMPAGE DES PINS :

2018-07-244 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Les Services EXP inc.* de Victoriaville pour la réalisation d'une étude préliminaire afin d'évaluer la faisabilité de mettre en place un nouveau poste de pompage près de la rivière des Pins incluant l'évaluation des coûts d'un tel projet et en autorise le paiement au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service WARV-59798 datée du 24 mai 2018 préparée par monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur et chargé de projet.

Adoptée.

AUTORISATION/ÉLECTRICITÉ RUE DES ÉTANGS :

2018-07-245 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les coûts relatifs au branchement électrique des lampadaires sur la rue des Étangs et en autorise le paiement au montant ne devant pas excéder 2 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Ville de Warwick autorise la conclusion d'une entente avec *JP Desrochers inc.* pour le remboursement des coûts annuels en électricité des lampadaires;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/SOUMISSIONS TRAVAUX DE PAVAGE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant les travaux de pavage 2018 ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 5 juillet 2018 à 14 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu trois (3) soumissions pour les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue du Centre-Sportif, soit les suivantes (taxes incluses) :

- Pavage Veilleux (1990) inc. 231 910,32 \$
- Smith Asphalte inc. 173 835,30 \$
- Pavage Centre Sud du Québec inc. 179 292,02 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, soit *Smith Asphalte inc.* est conforme au devis numéro 2018-04;

2018-07-246 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue du Centre-Sportif à *Smith Asphalte inc.* de Notre-Dame-du-Bon-Conseil au montant de 151 194 \$ plus les taxes applicables et représentant une quantité estimative de 1 356 tonnes d'enrobé bitumineux;

QUE le financement de ces travaux s'effectuera de la façon suivante :

- Fonds carrières et sablières 81 000 \$
- Fonds d'administration général 78 000 \$

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT/DEMANDE POUR LA PRÉSENCE DE POMPIERS LORS DE LEUR FÊTE FAMILIALE DU 18 AOÛT 2018 :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 12 juin 2018, la municipalité de Saint-Albert demande la présence des pompiers de Warwick pour les feux d'artifice qui seront présentés lors de leur fête familiale du 18 août 2018;

2018-07-247 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise deux (2) pompiers avec un camion pompe à être présents durant les feux d'artifice utilisés à la fête familiale du 18 août prochain à Saint-Albert.

Adoptée.

RUE ALICE-BÉLIVEAU/DEMANDES POUR LA FÊTE DES VOISINS LE 4 AOÛT PROCHAIN :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 4 juin 2018, madame Marie-Pierre Laroche domiciliée au 14, rue Alice-Béliveau demande au nom des résidents de la rue Alice-Béliveau, la permission de restreindre l'accès à la rue de 13 heures à minuit le 4 août prochain pour assurer la sécurité des lieux lors de la fête des voisins, d'installer deux (2) chapiteaux dans la rue pour cet évènement et de permettre un feu en soirée;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

RUE ALICE-BÉLIVEAU/DEMANDES POUR LA FÊTE DES VOISINS LE 4 AOÛT PROCHAIN : (SUITE)

2018-07-248 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture partielle de la rue Alice-Béliveau et l'installation d'un chapiteau pour la fête des voisins qui se tiendra samedi le 4 août 2018 de 13 heures à minuit, et ce, conformément aux règles de sécurité soumises par le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier;

QUE la Ville accepte de fournir les chapiteaux, les barrières amovibles pour détourner la circulation ainsi que les pancartes « Évènements en cours ».

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT D'UN DÉTECTEUR À GAZ ET DE DÉFIBRILLATEURS :

2018-07-249 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à acheter un détecteur de gaz chez *L'Arsenal* de Drummondville et en accepte le paiement au montant de 3 155 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil autorise également l'achat et le paiement de deux (2) défibrillateurs (DEA) pour la Salle du Canton et le local de la *FADOQ* à l'ordre de *FPS Médical* de Portneuf au montant de 4 036 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE WARWICK (CSN)/ACCEPTATION DES LETTRES D'ENTENTE NUMÉROS 7, 8 ET 9 :

2018-07-250 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la lettre d'entente numéro 7 relativement au nouvel horaire à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril ainsi que les lettres d'entente numéros 8 et 9 concernant le poste de secrétaire aux travaux publics et de technicien en aménagement du territoire;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer lesdites lettres d'entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MADAME MÉLANIE JOBIN/AUTORISATION CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES LORS D'UN MARIAGE AU PONT COUVERT :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis a été délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, il est stipulé que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

MADAME MÉLANIE JOBIN/AUTORISATION CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES LORS D'UN MARIAGE AU PONT COUVERT : (SUITE)

- 2018-07-251 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE la Ville de Warwick autorise la consommation de boissons alcoolisées pour un événement organisé le 21 juillet 2018 par madame Mélanie Jobin de Québec au pont couvert situé au 28, route Saint-Albert à Warwick;
- QU'une copie du permis d'alcool délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* devra être remise à la Ville de Warwick.
- Adoptée.

JOURNAL LA NOUVELLE UNION/BUDGET POUR UNE PAGE DANS LA « PAGE LOISIRS WARWICK ET ENVIRONS » :

- 2018-07-252 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'une page de publicité pour les loisirs dans le journal *La Nouvelle Union* au montant de 1 478 \$ plus les taxes applicables.
- Adoptée.

CLASSIQUE DES APPALACHES/AUTORISATION DROIT DE PASSAGE :

- 2018-07-253 CONSIDÉRANT QUE les circuits de *La Classique des Appalaches* traverseront la Ville de Warwick le 25 août 2018;
- CONSIDÉRANT QU'un tel événement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement ;
- CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;
- CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'évènement efficacement et de façon sécuritaire;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE la Ville de Warwick autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement *La Classique des Appalaches* le 25 août 2018;
- QUE la Ville de Warwick s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'évènement;
- QUE la Ville de Warwick mandate le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier, pour répondre aux questions du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le cas échéant.
- Adoptée.

MADAME MARIE-ÈVE BROCHU/DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE À LA BIBLIOTHÈQUE P.-RODOLPHE-BARIL :

- 2018-07-254 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

MADAME MARIE-ÈVE BROCHU/DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE À LA BIBLIOTHÈQUE P.-RODOLPHE-BARIL : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick n'accepte pas la demande de congé sans solde d'une durée maximale de douze (12) mois de madame Marie-Ève Brochu afin de lui permettre d'expérimenter un nouvel emploi à la *Commission scolaire des Bois-Francs*.

Adoptée.

CLUB DE GOLF CANTON DE WARWICK/AUTORISATION VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2018 :

2018-07-255 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement de la subvention 2018 au *Club de golf Canton de Warwick* au montant de 5 000 \$.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/INVITATION À PARTICIPER AU 77^E CONGRÈS :

2018-07-256 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et le conseiller monsieur Charles Martel soient autorisés à participer aux assises annuelles de la *Fédération québécoise des municipalités* du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 780 \$ par personne plus les taxes applicables, le remboursement des frais d'hébergement et de repas pour un montant n'excédant pas 1 500 \$ plus les taxes applicables et les déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL/RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION :

2018-07-257 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'adhésion annuelle du directeur des travaux publics, monsieur François Martel à l'*Association des Professionnels à l'Outillage Municipal* et en autorise le paiement au montant de 91,32 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

AGAW/INVITATION BIÈRES ET SAUCISSES LE 19 SEPTEMBRE 2018 AU PONT COUVERT :

2018-07-258 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de quatre (4) billets au montant de 55 \$ chacun afin de participer à l'activité organisée par l'*Association des gens d'affaires de Warwick* ayant lieu le 19 septembre prochain au pont couvert « Perrault » de Warwick.

Adoptée.

CORRESPONDANCE : (SUITE)

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INVITATION AU COLLOQUE DE LA ZONE 07 :

2018-07-259 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée soient autorisées à participer au colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec le 4 octobre 2018 à Kingsey Falls;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription (incluant le dîner) au montant de 250 \$ taxes incluses à l'Association des directeurs municipaux du Québec et le remboursement des déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2018-07-260 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de juin 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

2018-07-261 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil, appuyé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2008 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME :

2018-07-262 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 112-2008 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Pascal Lambert

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2018 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE WARWICK AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS :

2018-07-263 Je, soussigné, monsieur Martin Vaudreuil, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 242-2018 sur la mise en œuvre du Programme de rénovation Québec de la Ville de Warwick afin de modifier diverses dispositions.

Martin Vaudreuil

AFFAIRES NOUVELLES :

GÉMEL INC./MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DU 2^E RANG À L'INTERSECTION DE LA ROUTE SAINT-ALBERT :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, « toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour, et ce, même si les documents n'étaient pas disponibles 72 heures avant l'heure fixée;

2018-07-264 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par monsieur Justin Pagé, président de *Gémel inc.* en date du 6 juillet 2018, consistant à préparer les plans et devis pour appel d'offres relativement au réaménagement du 2^e rang à l'intersection de la route Saint-Albert, le tout au montant de 17 600 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée.

LES SERVICES EXP INC./OFFRE DE SERVICE POUR UNE DEMANDE D'EXCLUSION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE CONCERNANT LE LOT 4 907 596 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, « toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour, et ce, même si les documents n'étaient pas disponibles 72 heures avant l'heure fixée;

2018-07-265 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Les Services EXP inc.* de Victoriaville pour la réalisation d'une demande d'exclusion auprès de la *Commission de protection du territoire agricole* afin de permettre la planification d'un nouveau développement incluant la caractérisation du milieu hydrique et un plan de morcellement et en autorise le paiement au montant de 10 500 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services WARV-PP datée du 5 juillet 2018 préparée par monsieur Donald Bonsant, directeur principal aménagement, urbanisme et développement durable, et ce, conditionnellement à l'acceptation de cette offre par monsieur Émile Berthomieu.

Adoptée.

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAU/AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR L'ÉVÈNEMENT FORT DANS LA COURSE QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 15 JUILLET PROCHAIN :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, « toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour, et ce, même si les documents n'étaient pas disponibles 72 heures avant l'heure fixée;

AFFAIRES NOUVELLES : (SUITE)

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREault/AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR L'ÉVÈNEMENT FORT DANS LA COURSE QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 15 JUILLET PROCHAIN : (SUITE)

2018-07-266 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture partielle des rues ci-dessous mentionnées pour la course à pieds « Fort dans la course » qui se tiendra le 15 juillet prochain entre 8 heures et midi et selon le parcours joint à la présente pour en faire partie intégrante :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| ✓ Boulevard Cournoyer; | ✓ Rue du Moulin; |
| ✓ Boulevard Kirouac; | ✓ Rue Gingras; |
| ✓ Boulevard Marchand; | ✓ Rue Leblanc; |
| ✓ Boulevard Ouellet; | ✓ Rue Méthot; |
| ✓ Rang des Buttes; | ✓ Rue Notre-Dame; |
| ✓ Route Daigle; | ✓ Rue Saint-Médard; |
| ✓ Rue Dollard; | ✓ Rue Saint-Louis; |
| ✓ Rue du Carillon; | ✓ Rue Sainte-Jeanne-d'Arc; |

QU'une signalisation temporaire interdisant le stationnement le long de la rue Saint-Louis sera installée;

QUE ce conseil autorise la collaboration des pompiers pour contrôler la circulation lors de cet évènement et demande également la participation du *Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ)*;

QUE ce conseil désigne monsieur Pascal Lambert responsable de l'évènement Fort dans la course.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Charles-Émile Martel propose d'enlever le fil de fer à l'avant des cèdres du terrain de tennis et de peindre les bornes-fontaines en rouge jusqu'en bas.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2018-07-267 À vingt heures onze, il est proposé par monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président